RCS : LILLE METROPOLE
Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 00965
Numéro SIREN : 419 959 432
Nom ou dénomination : GIPHARMAD LILLE

Ce dépôt a été enregistré le 30/05/2014 sous le numéro de dépôt 8755

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE
445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

FLANDRE COMPTABILITE CONSEIL
117 rue Nationale CS41017
59701 Marcq en Baroeul Cedex

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : GIPHARMAD LILLE

Numéro RCS : 419 959 432
Numéro Gestion : 1998B00965

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse : 8 rue des Marlières Z des Marlières
59710 Avelin

Numéro du Dépôt : 2014R008755 (2014 8767)

Date du dépôt : 30/05/2014

---

1 - Type d'acte : Procès-verbal
Date de l'acte : 17/04/2014
1 - Décision : Nomination(s) de commissaire(s) aux comptes

Délivré à Lille Métropole le 2 juin 2014

Le Greffier,

GIPHARMAD LILLE

Société par actions simplifiée
Au capital de 299.056,30 euros
Siège Social : 8, rue des Marlières
Z.A. des Marlières
59710 AVELIN

419 959 432 R.C.S. LILLE METROPOLE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 17 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze,
Le dix sept avril à vingt heures,
Au siège social à AVELIN,

Les associés de la Société par actions simplifiée GIPHARMAD LILLE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Grégory TEMPREMANT préside la réunion en sa qualité de Président.

M assume les fonctions de Secrétaire.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que, les associés présents ou représentés possédant plus de la moitié du capital social, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Une copie de la lettre de convocation des associés,
- L'inventaire de l'actif et du passif de la Société arrêté au 31 Décembre 2013,
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe),
- Le rapport de gestion du Président,
- Le rapport spécial,
- Le texte des projets de résolutions.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux dispositions de l'article 23 des statuts et déclare que les documents visés ci-dessus ont été tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président.
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce.
- Approbation desdites conventions ainsi que des comptes et opérations de l'exercice.
- Quitus au Président .
- Affectation du résultat de l'exercice.

- Nomination des commissaires aux comptes titulaire et suppléant.
- Pouvoir en vu des formalités
- Questions diverses.

Puis, il présente le rapport de gestion du Président.

Lecture est ensuite donnée des rapports.
Enfin, la discussion est ouverte. Puis il offre la parole aux associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'exercice clos le 31 Décembre 2013, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 98.321,83 €uros.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale donne en conséquence au Président, quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

La collectivité des associés approuve également le montant global des amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles (article 39-4 CGI) des bénéfices assujettis à l'impôt sur les Sociétés s'élevant à 1.799,00 €uros.

Cette résolution est adoptée à .....

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 98.321,83 €uros de la manière suivante :

- En Réserve Légale, pour ..... 4.916,09 €uros
- En report à Nouveau, pour ..... 93.405,74 €uros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes depuis les trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à ..l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les conventions visées par les dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce et mentionnées dans le rapport spécial du président.

Cette résolution est adoptée à ...l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, décide de nommer aux fonctions de :

- Commissaire aux Comptes titulaire la SA MAZARS ayant son siège à PARIS LA DEFENSE cedex (92075) Tour Exaltis – 61, rue Henri Regnault, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 784 824 153 – représentée par Madame Cécile FONTAINE,

Et

AT

- Commissaire aux Comptes suppléant Monsieur Jean Maurice EL NOUCHI domicilié à COURBEVOIE (92400) 61, rue Henri Regnault

Lesdits mandats auront une durée de six exercices venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

La SA MAZARS et Monsieur Jean Maurice EL NOUCHI ont fait savoir respectivement qu'ils acceptaient leurs fonctions de commissaire aux comptes.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

CERTIFIÉ CONFORME

GIPHARMAD LILLE

Société par actions simplifiée
Au capital de 299.056,30 euros
Siège Social : 8, rue des Marlières
Z.A. des Marlières
59710 AVELIN

419 959 432 R.C.S. LILLE METROPOLE

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 17 AVRIL 2014

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2013.

Les convocations prescrites vous ont été adressées dans les formes et délais statutaires et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur et les statuts de votre Société ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

EXPOSE DU PRESIDENT SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET LES RESULTATS DE L'EXERCICE ECOULE

Le Président procède à un exposé dans lequel il retrace l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2013 sur la base de l'inventaire établi à cette date et arrête définitivement les comptes annuels de cet exercice.

Il est précisé que les comptes annuels ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'évaluation que les années précédentes, à l'exception de l'application des normes comptables résultant des règlements 2002-10 et 2004-06, et dont les conséquences sont relatées dans l'annexe comptable contenue dans les comptes annuels.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **2 086 097,56** Euros contre **2 053 856,91** Euros au titre de l'exercice précédent.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **1 992 269,01** Euros pour l'exercice, contre **1 870 307,61** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **499 037,27** Euros au 31/12/2013 contre **490 756,87** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **18 770,62** Euros au 31/12/2013 contre **15 441,42** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **422 150,22** Euros au 31/12/2013 contre **377 630,85** Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **133 449,29** Euros au 31/12/2013 et **129 193,39** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **110 178,28** Euros au 31/12/2013 contre **82 865,67** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **-248,36** Euros, contre **1 204,91** Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **2 994,46** Euros au 31/12/2013, contre **-4 162,60** Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de **98 321,83** Euros contre un bénéfice de **186 063,70** Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le retour à l'équilibre s'est réalisé durant l'exercice 2012 et 2013 suit la même tendance.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

NEANT

PRISE DE PARTICIPATION / PRISES DE CONTROLE / CESSION DE PARTICIPATIONS
SOCIETES CONTROLEES / ACTIONS D'AUTOCONTROLE

NEANT

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2013 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **917 011,78** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **596 174,30** Euros, soit un montant net de **320 837,48** Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de **331 944,19** Euros.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à **260 792,21** Euros, contre **221 055,17** Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **583 053,72** Euros, contre **411 717,70** Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à **579 607,99** Euros, contre **481 286,16** Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à **600 925,40** Euros contre **491 616,10** Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à **2 087 844,74** Euros au 31/12/2013, contre **2 059 329,00** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à **95 575,73** Euros, contre **189 021,39** Euros au titre de l'exercice précédent.

RESULTATS - AFFECTATION

L'exercice écoulé se traduit par un bénéfice de 98.321,83 €uros. Nous avons décidé de répartir le résultat ainsi distribuable :

- En Réserve Légale, pour ..... 4.916,09 €uros
- En report à Nouveau, pour ..... 93.405,74 €uros

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes depuis les trois derniers exercices.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce conclues au cours de l'exercice écoulé.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du code général des impôts, nous vous demandons enfin de vous prononcer sur le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement que nous avons engagées au cours de l'exercice écoulé, dont le montant global s'élève à 1.799,00 €uros de l'article 39-4 du même code.

Nomination des commissaires aux comptes titulaire et suppléant

Nous vous avons également réunis en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de vous demander de nommer en qualité de :

- Commissaire aux Comptes titulaire la SA MAZARS ayant son siège à PARIS LA DEFENSE cedex (92075) Tour Exaltis – 61, rue Henri Regnault, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 784 824 153 – représentée par Madame Cécile FONTAINE,

Et

- Commissaire aux Comptes suppléant Monsieur Jean Maurice EL NOUCHI domicilié à COURBEVOIE (92400) 61, rue Henri Regnault

PRESENTATION DES COMPTES

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

LE PRESIDENT

